



**DECLARATION FORCE OUVRIERE DEVANT
LA COMMISSION DE LA DEFENSE ET DES FORCES ARMEES
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
LE 15 OCTOBRE 2014**

Madame la présidente,
Mesdames et messieurs les députés,

Tout d'abord, je vous remercie de nous recevoir afin d'aborder devant vous le projet de loi de finances 2015 et ses implications pour le ministère de la défense et ses personnels civils.

Fidèle à ses principes et opposée à toute idée de cogestion, **Force Ouvrière** ne portera pas de jugement sur la politique de défense de la France qui relève avant tout de votre responsabilité et de celle du chef de l'Etat.

En premier lieu, nous relevons que, comme c'est le cas depuis maintenant plusieurs années, ce budget est équilibré grâce aux recettes exceptionnelles, que d'aucun qualifierait de « tour de passe-passe budgétaire », dans la mesure où, par définition, aucune garantie ne peut être apportée quant à leur réalisation et leur affectation. Il est quand-même toujours un peu étrange de fixer le niveau de ces recettes, 2.3 milliards d'euros en 2015, alors qu'elles sont issues de ventes aux enchères de fréquences et de cessions d'emprises immobilières. En d'autres termes, on ne sait pas ce qu'on va vendre, ni combien, mais on affecte néanmoins 2.3 milliards d'euros au budget 2015. Nous ne sommes pas des spécialistes de la construction budgétaire, mais avouez qu'il est légitime de s'interroger et de s'inquiéter.

Et alors que nous faisons part de nos craintes sur le sujet, le ministre de la défense, lors de la présentation du PLF 2015 aux organisations syndicales, nous annonce son projet de création d'une société privée à capitaux d'Etat qui acquerrait des matériels aux armées pour ensuite les leur louer jusqu'à leur acquisition. Ce serait, selon le ministre, de la « propriété différée ». Au-delà du fait que même les gouvernements les plus libéraux de ce pays n'ont pas osé y penser, cela suscite pour notre organisation quelques interrogations. D'une part, tout le monde sait ici qu'une société à 100% capitaux d'Etat peut ouvrir son capital au secteur privé, il suffit que vous le décidiez par voie législative, et nous avons plusieurs exemples en la matière. D'autre part, nous comprenons fort bien que dans ce cadre, le maintien en condition opérationnel serait assuré par la ou les dites sociétés. En vérité, ce projet n'est que de l'externalisation de l'acquisition et de l'entretien de matériels qui ne dit pas son nom et qui, dès lors, ne peut en aucun cas recueillir notre assentiment. Ce n'est pas d'un concours d'idées soit disant innovantes dont notre ministère a besoin, mais d'un budget lui permettant d'assurer ses missions et les ambitions de la France sur la scène internationale.

Même si nous nous félicitons de la légère progression des crédits d'équipement, tant ils conditionnent d'une part le niveau d'efficacité de nos armées et de protection de nos soldats sur les théâtres d'opération, et d'autre part, la préservation de plusieurs milliers d'emplois dans l'industrie d'armement, il n'en demeure pas moins que l'équilibre est précaire. A ce titre, nous avons à plusieurs reprises évoqué devant vous la politique d'infrastructure du ministère et l'utilisation des crédits qui y sont dédiés.

Alors que les conditions de vie et de travail des agents, militaires comme civils, sont trop souvent déplorables du fait de l'état de délabrement des locaux, il serait grand temps que le ministère ait une vraie vision à moyen et long terme de son organisation, ce qui éviterait d'engager des opérations extrêmement coûteuses pour une ou deux années. A titre d'exemple, était-il nécessaire d'engager 23 millions d'euros (+ 800000 euros pour la rénovation de la villa du général) dans la construction de locaux pour installer le commandement des forces aériennes à Dijon après la fermeture de la base de Metz voici moins de deux ans, alors que la base de Dijon ferme à son tour et que le CFA s'installe à Bordeaux ?

Des exemples de ce type, mesdames et messieurs les députés, nous en avons hélas trop souvent qui démontrent le manque de visibilité criant dont souffre le ministère de la Défense et nos armées. Il n'est pas rare aujourd'hui de découvrir que certaines Unités du Service d'Infrastructure de la Défense (USID) n'arrivent pas à engager la totalité des crédits dont elles disposent par manque d'effectifs. En effet, pour

passer des marchés et suivre les travaux, il faut des agents compétents, notamment contrôleurs de travaux et surveillants de chantier, ce dont nous manquons cruellement depuis la RGPP, et il y a fort à parier que la LPM et ses 24000 suppressions de postes aggraveront encore la situation. En terme moins choisis, on appelle ça marcher sur la tête.

Force Ouvrière le dit depuis plusieurs années : nous avons un problème de gouvernance des crédits d'infrastructure, il est plus que temps d'y apporter des solutions.

Toujours au sujet des crédits d'équipement, nous voulons ici attirer votre attention sur nos capacités en matière de maintien en condition opérationnelle, tant aéronautique que terrestre. Même si les reprises d'embauches d'ouvriers de l'Etat, qu'il faut péniblement arracher à Bercy chaque année, apporte une petite bouffée d'oxygène au SIAé, celles-ci sont sans commune mesure avec ce qu'il conviendrait de faire pour assurer la pérennité du service. En cinq ans, la part du SIAé dans le MCO Aéro est passée de 29 à 23%, et ne cessera de décroître si on ne permet pas au service d'assurer de nouvelles charges. Tout le monde loue les compétences du SIAé en matière de maintenance de matériels vieillissants, en oubliant que si le SIAé a acquis cette expertise, c'est parce qu'il a entretenu ces matériels lorsqu'ils étaient neufs. Cela doit conduire à prendre rapidement les décisions qui s'imposent en positionnant le SIAé comme acteur majeur du MCO de matériels tels que l'A400M ou le MRTT. Nous ne voulons pas croire que les armées veuillent confier la totalité de leur MCO au secteur privé, même si certains ex-généraux sont d'excellents VRP au service des industriels du secteur. Que voulez-vous, il peut parfois arriver que l'on oublie d'où l'on vient.

La problématique pour le MCO terrestre est encore plus criante, tant le manque d'effectifs conduira inévitablement, si rien n'est fait, à une externalisation massive. C'est la raison pour laquelle **Force Ouvrière** revendique depuis plusieurs années qu'un débat soit rapidement initié sur l'avenir du MCO. Il n'est pas acceptable que, gouvernement après gouvernement, les ministres successifs laissent la situation s'aggraver sans même engager la moindre discussion avec les organisations syndicales sur le sujet. En MCO comme pour d'autres dossiers, posons les constats, définissons les missions, établissons les besoins et ensuite donnons-nous les moyens de d'assurer aux armées la maintenance de leur matériels. Et ce besoin criant en personnels hautement qualifiés que sont les ouvriers de l'Etat existe dans les secteurs d'activité liés à l'armement, y compris à la DGA. Il est dommage que celle-ci n'en ait malheureusement pas conscience ou ait abandonné le sujet.

J'en viens maintenant aux crédits prévus au PLF 2015 liés aux personnels, et sur ce point, permettez-moi de vous dire qu'on atteint des sommets dans le manque de reconnaissance et pour tout dire, le mépris envers les agents de ce ministère. Alors qu'ils auront subi en 10 ans la suppression de près de 80000 postes, la fermeture de nombreux établissements, des réorganisations et autres rationalisations dont la cohérence est parfois sujette à caution, alors qu'ils subissent le gel de leur salaire depuis cinq ans, ce ministère en rajoute en divisant quasiment par trois (24 millions d'euros en 2012, 9.9 millions en 2015) les crédits alloués à la revalorisation de la condition des personnels civils.

Ces crédits permettent en partie d'atténuer les effets des blocages de salaires par un régime indemnitaire et de mettre en place des mesures de requalification nécessaires à la reconnaissance des qualifications et des compétences des agents. Nous comprenons pourquoi un plan de requalification de la filière administrative promis par le ministre en 2013 nous est refusé aujourd'hui.

Il en est de même pour les crédits de l'action sociale qui passent de 92.7 millions d'euros en 2014 à 88.3 millions en 2015.

Mesdames et messieurs les députés, nous aurions pu aborder dans cette déclaration tous les sujets qui inquiètent aujourd'hui les personnels civils, notamment lorsque l'on annonce certaines fermetures d'établissements tels que l'HIA du Val de Grace. Cette déclaration est volontairement courte afin que nous puissions répondre à toutes vos questions.

Nous vous remercions de votre attention.